



Contribution au débat public Projet de parc éolien en mer des deux côtes

La commune de Saint-Valéry-sur-Somme regrette tout d'abord que le débat public ait été organisé alors que l'appel d'offres national sur ces questions ne sera lancé qu'en septembre 2010.

Le projet présenté n'est donc pas étudié dans des conditions permettant de prendre en compte les autres dossiers qui pourraient par la suite être déposés en Manche Est.

Il est fort regrettable que ce projet soit apprécié hors du cadre global de l'appel d'offres national. Il est ainsi fait l'économie de toute réflexion d'ensemble sur le sujet, à l'échelle des espaces littoraux français. Un plan intégrant une vision d'ensemble de la production d'électricité off-shore (*voir à l'échelle européenne*) fait donc éminemment défaut. Une mise en perspective de ces données et d'études prospectives sur les besoins énergétiques à venir serait également souhaitable.

Par ailleurs, les avantages industriels que les territoires locaux pourraient retirer du projet sont ténus. Les débouchés économiques que pourrait générer la gestion des installations du parc éolien ne sont aujourd'hui pas à la portée de nos territoires.

Aucun port picard n'est en effet, susceptible de prendre en charge les prestations industrielles induites par le parc éolien (*maintenance, entretien etc.*), et de trouver dans l'accompagnement de ces activités, un souffle économique nouveau. Quels partenariats peuvent être envisagés pour dynamiser ces filières, d'un point de vue local ?

En outre, de nombreuses incertitudes n'ont pu être dissipées, dans le cadre de cette concertation, concernant le fonctionnement des zones de pêches, dans ou aux abords des parcs off-shore.

La concertation avec les usagers des zones maritimes doit donc être approfondie afin que le fonctionnement de ces espaces soit clairement explicité, et que tout risque économique et écologique concernant entre autres, la ressource halieutique, soit écarté.

En tout état de cause, seules les distances côtières proposées par la variante « grand large » (*parc installé à 25 km des côtes*) semblent appropriées afin de minorer l'impact visuel du projet.

Toutefois, en l'état, il est difficile de soutenir le projet présenté, et ce, en raison du grand nombre de zones d'ombre qui persistent.